



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17

Commune de Mittelhausbergen
Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 7 juin 2021
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Présents	Bernard Egles / Christiane Higi / Jean-Luc Jaeger / Nicole Osswald / Henri-Pierre Gangloff / Brigitte Forler / Julien Bourget / Laurence Vilain / Jean-Luc Cherioux / Aurélie Fickinger / Daniel Barral / Valérie Stoll / Lionel Schneider / Fabienne Kandel / Alexandre Lorentz / Mélissa Lapp / Olivier Keime
Absents excusés	Pascal Schlichter (procuration à Valérie Stoll) / Brigitte Huck (procuration à Nicole Osswald)
Absents	

M. le maire ouvre la séance à 19h36.

Il apprécie le quorum des conseillers présents et constate que celui-ci est atteint. Le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Il fait le décompte des absents et des procurations reçues par devant lui :

- Pascal Schlichter, à Valérie Stoll ;
- Brigitte Huck, à Nicole Osswald.

Il commence par remercier M. Alexandre Lorentz pour son accueil de la veille même si la visite du ban communal n'a pas pu avoir lieu comme prévu en raison de la météo. Il propose de reporter cette visite au mois de septembre.

Il demande au conseil municipal si ce dernier accepte de rajouter un point à l'ordre du jour à la suite du point n°10. Il explique qu'il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'école maternelle Alphonse Daudet pour l'activité d'initiation aux échecs qui a lieu à l'école. Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Passé cela, M. le maire ouvre l'ordre du jour de la séance.

Point n°1 : Nomination du secrétaire de séance

M. Alexandre Lorentz est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

M. le maire demande au conseil municipal si des observations ou des remarques sont à formuler par rapport au compte-rendu de la séance précédente. Devant le silence des conseillers, il met le point au vote, qui est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Création de deux emplois saisonniers

M. le maire explique que chaque année la commune fait appel à des travailleurs saisonniers pour venir renforcer les agents permanents du service technique.

M. Alexandre Lorentz demande quelles sont les tâches confiées à ces travailleurs. M. Henri-Pierre Gangloff répond qu'il s'agit principalement d'entretien des espaces verts (désherbage, entretien, arrosage, etc.) pour permettre aux agents permanents de se consacrer aux travaux dans les écoles et prendre leurs congés d'été.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°4 : Mise en place d'autorisations spéciales d'absence

M. le maire expose au conseil municipal le projet de délibération sur les autorisations spéciales d'absence pour les agents de la commune.

M. Luca Funaro explique que ces autorisations spéciales d'absence sont prévues par le statut général des fonctionnaires et le statut particulier de la fonction publique territoriale. Il est du ressort de chaque collectivité territoriale d'adopter, si elle le souhaite, ces autorisations. Ces dernières sont distinctes des congés annuels, sont accordées dans des circonstances exceptionnelles, sur présentation de justificatifs définis et sous réserve des nécessités de service. L'adoption de cette délibération permettra d'encadrer, formaliser et rationaliser une pratique administrative préexistante.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Intégration de parcelles de chemin rural dans la voirie communale

M. le maire explique que le projet de délibération concerne à nouveau le futur lotissement d'Oberhausbergen sur le lieu-dit Kapelle Links.

M. Luca Funaro fait un point d'étape sur l'enquête publique conjointe menée par les communes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen concernant la cession de chemin rural et explique qu'une nouvelle délibération du conseil municipal sera adopter en septembre pour entériner l'enquête publique et la cession. Dans l'immédiat, il s'agit d'intégrer une parcelle de chemin rural dans la voirie communale pour permettre son transfert de plein droit à l'Eurométropole de Strasbourg pour un futur aménagement piétonnier du lotissement.

M. Jean-Luc Jaeger s'étonne de voir ces questions arriver aussi tard alors qu'elles auraient dû être traitées dès le dépôt du permis de construire en 2018. Il estime que tout a été fait à l'envers dans ce dossier.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°6 : Décision budgétaire modificative n°1

M. le maire expose au conseil municipal que pour verser la subvention de fonctionnement demandée par l'Escal'Jeunes et validée par la commission des Finances il est nécessaire de faire un ajustement au budget primitif voté au mois de mars.

M. Luca Funaro présente les modifications proposées au conseil dans le cadre de la décision modificative n°1. Il rappelle que les services communaux avaient alerté la commission des Finances, en mai, de la nécessité de procéder à un ajustement du budget pour pouvoir verser cette subvention.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Versement d'une subvention à l'association Escal'Jeunes

M. le maire précise au conseil municipal que l'Escal'Jeunes demande cette année une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 €. Il explique que des charges exceptionnelles liées à des problématiques de ressources humaines sont à l'origine de l'augmentation significative du montant de la subvention demandée. Il expose aussi les efforts réalisés par l'association pour dégager des marges de manœuvre financières distinctes de leur demande de subvention. Il précise que le comité d'administration de l'association est venu présenter sa demande de subvention lors de la commission des Finances du 10 mai et que cette dernière a donné son accord au versement de la subvention.

M. Olivier Keime demande si l'Escal'Jeunes a pu avancer sur la production de son bilan 2020 qui pose des soucis. M. Luca Funaro répond qu'à sa connaissance non mais qu'il relancera l'association pour savoir où en est ce bilan. La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°8 : Approbation d'une convention avec la commune d'Oberhausbergen concernant la refacturation des frais de l'enquête publique conjointe

M. le maire rappelle que dans le cadre de l'enquête publique conjointe à Mittelhausbergen et Oberhausbergen concernant la cession de parcelles de chemin rural pour le lotissement Kapelle Links, les deux communes se sont entendues pour partager les frais liés à cette enquête publique.

M. Luca Funaro précise que la clef de répartition des frais de l'enquête publique est la surface de chaque commune dans l'emprise de l'enquête. Mittelhausbergen supportera donc 14 % des frais de l'enquête (143/1055 m²), Oberhausbergen 86 % (912/1055 m²). Les frais prévisionnels totaux de cette enquête sont estimés à 4 880 €. Les services et les élus d'Oberhausbergen ont donné un avis favorable sur le projet de convention qui leur a été transmis le 13 mai 2021 et qui sera présenté à leur conseil municipal le 5 juillet 2021.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point n°9 : Approbation d'une convention avec Daniel Bauer concernant la plantation et la gestion d'une prairie mellifère

M. le maire présente le projet mené par M. Henri-Pierre Gangloff et la commission Travaux/Environnement sur un espace jusque là exploité par Daniel Bauer

M. Henri-Pierre Gangloff précise que Daniel Bauer avait des difficultés à exploiter cet espace ces dernières années et les élus y ont vu l'opportunité de créer un grand espace fleuri et favorisant la biodiversité en entrée de commune. Les fleurs ont été plantées fin avril, leur développement se fera au cours de cette année et elles seront pleinement opérationnelles à la saison 2022. La prairie devra être entièrement ressemée tous les trois ou quatre ans.

M. Luca Funaro présente le projet de convention à passer entre la commune et M. Bauer pour la gestion de cette prairie fleurie. L'indemnité versée annuellement à l'exploitant permet de couvrir l'entretien, la perte d'exploitation ainsi que l'achat des semis pour la prochaine plantation.

M. le maire explique qu'il est plus favorable à cette prairie fleurie qu'à un énième champ de maïs sur la commune.

La question de la durée de huit ans de la convention est abordée. M. Luca Funaro explique que les services se sont basés sur les conventions proposées par la chambre d'agriculture entre les communes et les exploitants agricoles : ces conventions prévoient généralement des durées de huit ans.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point n°10 : Approbation d'une convention avec l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS)

M. le maire laisse le soin aux services de présenter la convention avec l'dont l'approbation est proposée au conseil municipal.

M. Luca Funaro fait un bref historique de la relation entre la commune et le service de la Police du Bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg. Il rappelle la répartition des compétences entre chaque acteur et précise l'intérêt pour la commune de cette collaboration. Il explique les raisons pour lesquelles une nouvelle convention est proposée entre la commune et la métropole : adaptation à la réforme induite par la loi ELAN, formalisation de la pratique des avant-projets, prise en compte de la dématérialisation obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022, Il ajoute que tout n'est néanmoins pas parfait dans cette convocation et expose ses sujets d'inquiétude :

- archivage électronique des dossiers intégralement numériques ;
- silence de la convention sur les contrôles des permis de construire concernant des maisons individuelles.

Il termine sur le fait qu'il est aujourd'hui important pour la commune de maintenir sa relation avec la Police du Bâtiment car réinternaliser un poste d'instructeur ADS au sein des services communaux irait contre le sens de l'histoire et occasionnerait une augmentation des dépenses de la collectivité.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point n°11 : Versement d'une subvention à la coopérative de l'école maternelle Alphonse Daudet pour le financement d'une activité d'initiation aux échecs

M. le maire explique que l'école maternelle Alphonse Daudet a fait une demande de subvention pour le financement de l'activité d'initiation aux échecs qui a lieu pour les élèves de grande section de maternelle et les élèves de cours préparatoire bilingue.

M. Luca Funaro explique que cette délibération était programmée pour le conseil municipal de septembre 2021 mais que la directrice de l'école a sollicité le versement de cette subvention avant la fin de l'année scolaire. Cette demande est motivée par la problématique de trésorerie que rencontrerait la coopérative en versant les arrhes de la classe verte prévue par l'école et le paiement de l'activité d'échecs avant la fin de l'année.

Mme Christiane Higi explique que cette activité d'initiation aux échecs se déroule sur le troisième trimestre de l'année scolaire 2020/2021 à raison d'une séance par semaine. Cette activité permet aux enfants de maternelle de développer et d'appliquer certaines des compétences qu'ils doivent acquérir au cours de leur scolarité. Elle ajoute que les enfants peuvent poursuivre cette activité à l'école élémentaire en extrascolaire : l'intervenant de

l'école maternelle organise aussi une séance hebdomadaire au centre sportif et culturel le mardi de 16h30 à 17h30. Elle espère que cela pourra déboucher sur la création d'un club d'échecs à Mittelhausbergen.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Points divers – Informations

1. Devenir de la maison du 27 rue Principale

M. Alexandre Lorentz demande ce qu'il advient de la réflexion autour de la maison dont l'acquisition a été faite par la commune au travers de l'Établissement public foncier d'Alsace.

M. le maire expose qu'il a demandé à M. Daniel Barral de faire un passage dans cette maison pour effectuer des relevés et alimenter la réflexion des élus. Il rappelle que le but est toujours de créer un lieu intergénérationnel.

2. Suites données à la réunion entre la commission Urbanisme et la SERS

M. Alexandre Lorentz rappelle qu'une réunion très intéressante avait eu lieu entre la SERS et la commission Urbanisme au sujet du parc urbain situé dans le Jardin des Sources. Il souhaite savoir si et comment la réflexion a avancé car la SERS est en attente de réponses sur cet espace.

M. Luca Funaro précise les attentes de la SERS par rapport à cette réflexion : il faut trancher sur l'éventuelle mixité entre aires de jeux et espaces verts. Soit la commune décide de consacrer tout l'espace aux aires de jeux soit elle maintient un mélange entre aires de jeux et espace vert engazonné. Il ajoute qu'il serait possible de mobiliser une partie de la réserve foncière située derrière l'école maternelle pour augmenter le parc urbain du lotissement en le faisant aménager par la SERS.

M. Alexandre Lorentz pense qu'il est important de s'y pencher rapidement.

M. Luca Funaro précise la temporalité de ce parc urbain : il sera mis en service en 2023 une fois que les premiers habitants de la tranche 2 arriveront dans le lotissement. Cela laisse le temps à la commune de faire ses choix.

3. Mise en place d'un espace pour commerces ambulants

M. Alexandre Lorentz demande s'il est envisageable d'aménager et d'équiper un emplacement pour commerces ambulants (food trucks, vendeurs ambulants) à un endroit de la commune.

M. le maire pense que la route de Niederhausbergen et le parking du cimetière est le meilleur endroit pour installer des commerces ambulants, compte tenu de l'espace disponible. Il rappelle que des commerces de ce genre existaient par le passé. Il ajoute que la commune dispose désormais de commerces établis (la boulangerie l'Authentique, le magasin de produits frais Thierry Schweitzer/Serpent vert) et ne souhaite pas générer une concurrence.

Mme Fabienne Kandel pense que ces commerces ambulants pourraient être intéressants pour l'Espace européen de l'entreprise.

M. Alexandre Lorentz connaît plusieurs commerçants ambulants qui seraient intéressés pour venir le soir à Mittelhausbergen. Il pense que les axes routiers stratégiques de la commune peuvent en intéresser mais est

conscient qu'il ne faut pas entrer en concurrence avec les commerces existants. Il ajoute que les food trucks peuvent avoir besoin d'électricité.

M. Jean-Luc Jaeger soulève la problématique de l'occupation privative du domaine public. M. Luca Funaro fait le récapitulatif de la réglementation applicable aux occupations privatives du domaine public.

M. le maire dit qu'il est motivé à installer quelque chose sur le parking de la route de Niederhausbergen le soir si cela peut fonctionner.

4. Travaux estivaux sur la route métropolitaine 31

M. le maire précise que les travaux de création d'une voie verte sur la route métropolitaine 31 en provenance de Schiltigheim et la reprise de la chaussée de ladite route commenceront le 21 juin 2021 pour une période de deux mois. La route fonctionnera en partie à sens unique et sera fermée à la circulation du 9 au 13 août.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le lundi 6 septembre 2021 à 19h30. La séance initialement prévue le 17 juin 2021 est reportée.

M. le maire clôt la séance à 20h45.